

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

#### **Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés**

NOR : AFSX1430590X

Mission contrôle de gestion.

Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins.

Direction déléguée aux opérations.

Direction déléguée des systèmes d'information.

Secrétariat général.

Direction régionale du service médical des Pays de la Loire.

Le directeur général, M. Frédéric Van ROEKEGHEM, délègue sa signature à des agents de la caisse et décide d'abroger cinq délégations de signature dans les conditions fixées ci-dessous.

#### MISSION CONTRÔLE DE GESTION (MCG)

##### **M. Jean-Michel COURILLEAU**

Décision du 30 avril 2014

La délégation de signature accordée à M. Jean-Michel COURILLEAU par décision du 1<sup>er</sup> décembre 2013 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

#### DIRECTION DÉLÉGUÉE À LA GESTION ET À L'ORGANISATION DES SOINS (DDGOS)

##### **Mission de la coordination des politiques (MCP)**

##### **Mme la docteure Isabelle LIMOGE-LENDAIS**

Décision du 1<sup>er</sup> avril 2014

La délégation de signature accordée à Mme la docteure Isabelle LIMOGE-LENDAIS par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

#### **Département de la réglementation (DREGL)**

##### **Mme Fanny RICHARD**

Décision du 30 juin 2014

La délégation de signature accordée à Mme Fanny RICHARD par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

**Mme la docteure Dominique BOULÉ**

Décision du 1<sup>er</sup> juillet 2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fanny RICHARD, responsable du département de la réglementation, DDGOS, délégation de signature est accordée à Mme la docteure Dominique BOULÉ pour signer :

- la correspondance courante émanant du département de la réglementation, à l'exclusion :
  - des circulaires, lettres réseau, enquêtes/questionnaires ;
  - des lettres qui, par nature, doivent être signées par le directeur général ou par le directeur délégué à la gestion et à l'organisation des soins ;
- les états de frais et pièces justificatives correspondant aux défraiements des membres des instances pour lesquels des accords d'indemnisation existent ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées entrant dans le cadre des marchés relevant du département de la réglementation ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engagements, dégagevements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toute pièce comptable concernant :
  - le Fonds national des accidents du travail et des maladies professionnelles, pour les conventions internationales allant jusqu'à 5 M€ (cinq millions d'euros) ;
  - le Fonds national de l'assurance maladie allant jusqu'à 5 M€ (cinq millions d'euros) ;
  - et toute autre opération relevant de ses attributions allant jusqu'à 5 M€ (cinq millions d'euros) ;
- les opérations de trésorerie de la gestion assurance maladie et les opérations de trésorerie de la gestion accidents du travail et maladies professionnelles se rapportant aux conventions internationales allant jusqu'à 5 M€ (cinq millions d'euros).

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

**Direction des assurés (DAS)**

**M. le docteur Bruno DELFORGE**

Décision du 30 juin 2014

La délégation de signature accordée à M. le docteur Bruno DELFORGE par décision du 21 novembre 2012 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

**Direction de l'offre de soins (DOS)**

**M. Philippe ULMANN**

Décision du 25 juillet 2014

En l'absence de M. le directeur général, délégation générale temporaire de signature est accordée à M. Philippe ULMANN, du 11 au 14 août 2014.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

**DIRECTION DÉLÉGUÉE AUX OPÉRATIONS (DDO)**

**Direction des maîtrises d'ouvrage métier (DMOA)**

**Mme Cécile ALOMAR**

Décision du 2 juin 2014

Délégation de signature est accordée à Mme Cécile ALOMAR, directrice des maîtrises d'ouvrage métier, DDO, pour signer :

- la correspondance courante de la direction des maîtrises d'ouvrage métier ;
- les lettres-réseau et enquêtes/questionnaires relevant de la direction des maîtrises d'ouvrage métier ;
- les bons de commande issus des marchés publics passés par la direction des maîtrises d'ouvrage métier ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée.

En matière de marchés publics, et dans le cadre des opérations intéressant sa direction, délégation de signature est accordée à Mme Cécile ALOMAR pour signer :

- les accords-cadres et les marchés de travaux, fournitures, maintenances et services courants dont le montant est inférieur ou égal à 5 M€ (TTC) ;
- les autres accords-cadres et marchés dont le montant est inférieur ou égal à 350 000 € (TTC), à l'exception des accords-cadres et des marchés de prestations d'organisation et d'audit concernant sa direction ;
- la recette et la diffusion des produits informatiques nationaux relatives aux systèmes de production dont la direction déléguée aux opérations est le maître d'ouvrage, ainsi que celles dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au directeur des finances et de la comptabilité de la CNAMTS.

**Mme Dominique LARROQUE**

Décision du 2 juin 2014

La délégation de signature accordée à Mme Dominique LARROQUE par décision du 1<sup>er</sup> mars 2012 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Dominique LARROQUE, responsable du département de la maîtrise d'ouvrage production, DDO/DMOA, pour signer :

- la correspondance courante du département maîtrise d'ouvrage production ;
- enquêtes/questionnaires ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile ALOMAR, directrice des maîtrises d'ouvrage métier, délégation de signature est accordée à Mme Dominique LARROQUE, adjointe à la directrice des maîtrises d'ouvrage métier, DDO, pour signer :

- la recette et la diffusion des produits informatiques nationaux relatives aux systèmes de production dont la direction déléguée aux opérations est le maître d'ouvrage, ainsi que celles dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au directeur des finances et de la comptabilité de la CNAMTS ;
- les bons de commande issus des marchés publics passés par la direction des maîtrises d'ouvrage métier ;
- les lettres-réseau et enquêtes/questionnaires relevant de la direction des maîtrises d'ouvrage métier.

**Mission accompagnement des régimes partenaires  
d'assurance maladie obligatoire (MARP)**

**M. Christophe Van der LINDEN**

Décision du 10 juin 2014

La délégation de signature accordée à M. Christophe Van der LINDEN par décision du 7 octobre 2013 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

**DIRECTION DÉLÉGUÉE DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DDSI)**

**M. Yves BUEY**

Décision du 25 juillet 2014

En l'absence de M. le directeur général, délégation générale temporaire de signature est accordée à M. Yves BUEY, du 18 au 29 août 2014.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

**Direction opérations informatiques et technologiques (DOIT)**

**Département service clients**

**M. Jacques BOUÉ**

Décision du 1<sup>er</sup> juillet 2014

Délégation de signature est accordée à M. Jacques BOUÉ, responsable du département service clients, DDSI/DOIT, pour signer :

- la correspondance courante du département service clients ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

**SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)**

**Département organisation, qualité projet et information (DOQUAPI)**

**Mme Anne LEFEVRE-GAGNARD**

Décision du 10 juin 2014

Délégation de signature est accordée à Mme Anne LEFEVRE-GAGNARD, responsable du département organisation, qualité projet et information, SG, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département organisation, qualité projet et information ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

**DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL DES PAYS DE LA LOIRE**

**M. le docteur Pascal NICOLLE**

Décision du 10 juillet 2014

Délégation est donnée à M. le docteur Pascal NICOLLE, médecin-conseil régional de la direction régionale du service médical des Pays de la Loire, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.